EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY

Séance du 09 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le neuf avril à 20 h 30 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel M. GAGNAIRE Bernard M. QUÉRAT David M. RABUT André Mme MAUGÉ Solange Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GUEDON Serge
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine
Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

2021.03.03

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 5 333.86 € Dépenses et recettes d'investissement : 4 030.38 €

Le Conseil Municipal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 25 mars 2021, Vu l'avis de la commission des finances du 06 avril 2021, Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 5 333.86 € Dépenses et recettes d'investissement : 4 030.38 €

La présente délibération annule et remplace la précédente certifiée exécutoire en date du 22 avril 2021.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

STE AGATHE EN DONZY, le 04 mai 2021

COASSY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20210409-202103003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021 Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

